

Extrait du PV. CT du 28 juin 2016

3- Bilan social 2015

La parole est donnée à Mme Manuelle RUIJIER, Directrice du Personnel et des Ressources Humaines.

Les points suivants sont soulignés:

- Sur les postes et leur occupation, sur un plafond global de 2563 postes, 2091 sont financés par l'État contre 472 sur ressources propres. Les emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants permanents représentent 56,67% du financement par l'État contre 36,82% pour les personnels BIATSS permanents. Les emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants non permanents représentent 6,31% du financement par l'État et 0,19% pour les personnels BIATSS. Ces chiffres sont stables pour les enseignants-chercheurs et enseignants par rapport à 2014. Pour les personnels BIATSS, on observe une légère diminution du nombre des permanents et une petite augmentation des non permanents.

Pour M. Arnaud SANTOLINI, le nombre de personnels contractuels est important. Il demande si la présidence entend titulariser davantage d'agents tout particulièrement parmi les personnels BIATSS de catégorie C.

Pour M. le Président, il faut distinguer les personnels recrutés sur des projets de recherche et les autres contractuels. Pour les premiers, classiquement ils signent un contrat de travail à durée déterminée. Pour les seconds, la question se pose d'une titularisation ou de l'obtention d'un contrat de travail à durée indéterminée. M. le Président veut un état précis des personnels contractuels exerçant des missions pérennes. Des décisions seront prises au regard de ces éléments et sous réserve du respect des contraintes budgétaires fortes qui sont les nôtres.

- Les effectifs au 31/12/2015 sont de 2504 agents soit 1410 enseignants-chercheurs et enseignants et 1094 personnels BIATSS. Ces chiffres correspondent à un enseignant-chercheur ou enseignant pour pratiquement 18 étudiants et un personnel BIATSS pour quasiment 24 étudiants.

- Les enseignants-chercheurs et enseignants se répartissent comme suit : les enseignants-chercheurs sont au nombre de 966, les hospitaliers sont 238 tandis que les enseignants du second degré sont 206. Une présentation est faite entre les personnels titulaires et les personnels contractuels.

- Les personnels BIATSS se répartissent comme suit : entre les personnels de la filière recherche et formation, de l'administration de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des bibliothèques, de la filière médicale et sociale et les apprentis. Si l'on compare avec 2014, nous observons une légère baisse des personnels de la filière recherche et formation tandis que les personnels de l'administration de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont un peu plus nombreux. L'effectif des personnels des bibliothèques est stable.

- La répartition des personnels dans les composantes, instituts et écoles fait apparaître une prédominance de l'UFR de Médecine et de l'UFR Sciences et Techniques. Inversement, leur nombre est moindre à l'IUT de Blois et au Centre d'Études Supérieures de la Renaissance. Ces données mériteraient d'être analysées plus finement au regard des effectifs étudiants.

- La répartition des personnels BIATSS par sexe fait apparaître une population majoritairement féminine. Les femmes sont très nombreuses dans les services généraux et communs comme le Service Commun de la Documentation ou la Direction

du Personnel et des Ressources Humaines. En revanche, elles restent minoritaires à la Direction Technique de l'Immobilier ou à la Direction des Technologies, de l'Information et de la Communication.

Inversement, les enseignants-chercheurs et les enseignants sont majoritairement des hommes même si l'on observe une augmentation du nombre de femmes devenant Professeures des universités. Les hommes sont traditionnellement très représentés à l'UFR des Sciences et Techniques et à l'UFR de Médecine.

• Pour les personnels en situation de handicap, l'université a un taux d'emploi de 3,4%. Il était de 1,5 % en 2011. L'objectif est d'atteindre 4% en 2017. Ces personnels sont essentiellement des personnels BIATSS de catégorie C affectés dans les services généraux et communs.

M. Benoit WOLF demande si des personnels en situation de handicap seront recrutés en catégorie A ou B.

Pour Mme Manuelle RUILIER, nous avons des difficultés à pourvoir des postes de catégorie A par ces personnels. C'est particulièrement vrai parmi les enseignants-chercheurs et enseignants.

• La moyenne d'âge global est de 42,9 ans. Elle est de 42,5 ans chez les personnels BIATSS contre 43,18 chez les enseignants-chercheurs et les enseignants. L'ancienneté moyenne des personnels BIATSS à l'université de Tours est de 10,98 ans contre 10,41 ans pour les enseignants-chercheurs et les enseignants.

Les personnels résident majoritairement dans la région Centre-Val de Loire. Quelques personnes habitent en Ile de France ou dans d'autres régions françaises. Une minorité vit à l'étranger (Royaume-Uni ou Italie).

• Un focus est fait sur la carrière des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels BIATSS avec les spécificités pour chaque corps s'agissant de l'avancement et autres promotions. Les départs et arrivées sont aussi présentés. Des informations sur le temps de travail, les absences et congés pour raison de santé, de maternité ou de paternité sont également abordées.

• Le dispositif du compte épargne temps est présenté plus longuement. Il concerne les personnels BIATSS titulaires ou contractuels employés de manière continue et ayant effectué au moins une année de service lors de la demande d'ouverture du compte. Il permet d'accumuler des droits à congé payé ou de bénéficier d'une rémunération en contrepartie des périodes de congé non prises. Le nombre d'agents disposant d'un compte épargne temps est stable puisque nous avons 127 agents en 2015 contre 121 agents en 2014 pour les personnels permanents et 21 agents en 2015 contre 19 en 2014 pour les contractuels.

• Un bilan est dressé sur les accidents de service et maladies professionnelles déclarés à la Direction du Personnel et des Ressources Humaines au 31/12/2015. Ils sont présentés par type de population. Ces éléments sont communiqués chaque année par le médecin de prévention au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

• Des données sont présentées sur la médecine de prévention. La médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Elle conduit des actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. Les missions principales du médecin de prévention portent sur la surveillance médicale des agents et sur une action sur les lieux de travail. C'est dans ce cadre que des visites médicales sont régulièrement organisées. 988 visites médicales ont eu lieu en 2015.

• Enfin, les chiffres clés de la formation du personnel figurent dans le bilan social. Ces informations ont été détaillées lors du comité technique du 24 février 2016.